

N°5
JUN 2023

LA GAZETTE DONCOURTOISE



UN PEU D'HISTOIRE
BUDGET COMMUNAL
INFOS COMMUNALES
INFOS UTILES
A SAVOIR
ETAT CIVIL

UN PEU D'HISTOIRE

SI DONCOURT M'ÉTAIT CONTÉ

De rue en rue

En 1891 le recensement indiquait cinq rues dans le village : la rue Haute, la rue Basse, la Grand rue, la rue de la fontaine et le quartier du centre.

En séance du 21 décembre 1919 le conseil municipal décide de diviser la commune en rues au vu de la situation des immeubles. Ainsi la décision fut prise d'attribuer aux rues désignées des noms de militaires de la commune tombés pour la défense de la patrie pendant la première guerre mondiale.

Commençons par la rue Jules CHARDEBAS, située à l'entrée de notre commune en arrivant de Jarny.

Elle est la première des trois rues qui constituent l'ancienne grand rue traversant le village.

JULES CHARDEBAS

Jules est né à Doncourt, le 29 juillet 1883, Mort pour la France le 25 mai 1916 à Cumières-le-Mort-Homme dans la Meuse, tué par l'ennemi en secourant dans la tranchée des chasseurs blessés ou ensevelis.

Il est le fils d'Etienne Victor CHARDEBAS né à Friaucourt, maréchal-ferrant et de Marie CUNCHE née à Doncourt. Il est le dernier d'une fratrie de quatre.

Il s'est marié à Marie Lucie NOIREL en 1912, avec laquelle il a eu trois enfants.

A la déclaration de la guerre, Jules a 31 ans et il exerce la profession de garçon boulanger. Il a effectué son service militaire au 4e régiment d'infanterie de Bar-le-Duc et y a été nommé caporal. Il a ensuite été affecté, dans le cadre de la réserve mobilisable, au 132e régiment d'infanterie de Reims de 1908 à 1911. Muté en 1913 au 16e Bataillon de chasseurs à pied de Labry, il répond à l'ordre de mobilisation générale le 2 août 1914.



Cartespostales55

www.delcampe.net

UN PEU D'HISTOIRE

La rue Georges DUBOIS, dans le prolongement de la rue CHARDEBAS, constitue l'axe central du village.

GEORGES DUBOIS

Georges est né à Doncourt, le 15 août 1881. Mort pour la France le 31 mai 1918 à la ferme de Plaisance près de Rocourt (Aisne), tué par l'ennemi et disparu au cours du combat. Il a été fait chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume.

Il est le fils de Jean Nicolas DUBOIS né à Doncourt, cultivateur et de Marie Félicie WARIN née à Latour-en-Woëvre. Il est l'aîné des quatre enfants du couple. Il s'est marié à Marie BRICLOT en 1913. Ensemble ils eurent une fille nommée Suzanne Marie.

A la déclaration de la guerre, Georges a presque 33 ans et rejoint le 166e Régiment d'Infanterie de Verdun. Nommé caporal durant son service militaire, il fait partie de la réserve mobilisable et est considéré comme un soldat exercé.



UN PEU D'HISTOIRE

La rue Paul Bruque est le dernier tronçon de l'axe principal traversant Doncourt. Elle débute à l'intersection avec la route de Bruville et se poursuit jusqu'à la sortie du village en direction de Metz.

PAUL BRUQUE

Paul est né à Doncourt, le 03 novembre 1890. Mort pour la France le 01 octobre 1914 à Fricourt (Somme), tué à l'ennemi. Son prénom à la naissance est Jean-Paul mais Paul est devenu le prénom d'usage que l'on retrouve sur les divers documents. Il a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume.

Il est le fils de François BRUQUE né à Basse-Rentgen (Moselle), douanier en poste à Doncourt puis à Onville et de Reine RINCK née à Erching (Moselle). Il est fils unique et célibataire.

A la déclaration de la guerre, Paul a presque 24 ans et a effectué son service militaire au 154e Régiment d'infanterie de Lérrouville (Meuse). De par son niveau d'instruction (il est instituteur), il a été sélectionné pour suivre le peloton des élèves gradés puis celui des élèves-officiers de réserve. Il est nommé sous-lieutenant le 1er avril 1913. Le 1er août 1914, il rejoint le 26 Régiment d'infanterie de Nancy, comme chef de section à la 9e compagnie.



Mdcollection

www.delcampe.net

(Source : VIES BRISEES MEMOIRES DE GUERRE 1914 – 1918 par Frédéric CAMPOS et Guy LAMOTTE avec le soutien de la commune de Doncourt, l'Association « Les retrouvailles Doncourtoises », le Souvenir Français, paru en avril 2015)

BUDGET COMMUNAL

Le bilan financier du budget communal 2022 est élaboré suivant les règles de la comptabilité publique. Pour vous en faciliter la lecture et la compréhension, vous trouverez ci-après une présentation simplifiée.

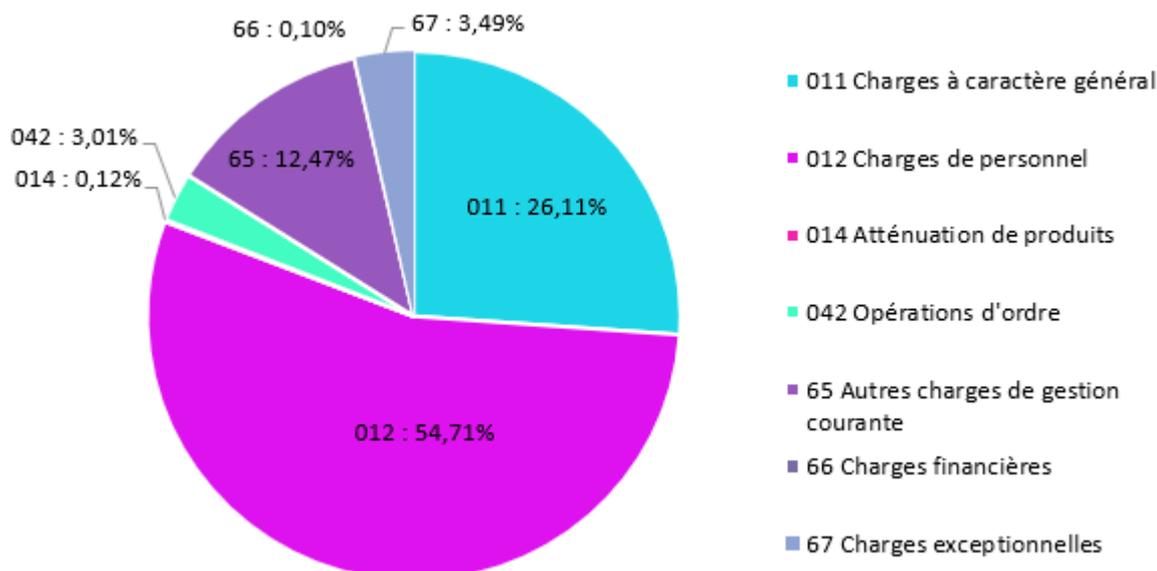
Dans la section de fonctionnement, on retrouve les dépenses de gestion courante (dont les factures d'énergie, les salaires et indemnités, l'entretien des bâtiments) ainsi que les recettes (dont le produit des taxes locales, les dotations de l'Etat).

Résultats de la section de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	(1)	851.483,02 €
Dépenses de fonctionnement	(2)	724.046,44 €
Résultat de l'année 2022	(1 - 2)	127 436,58 €

Dépenses de fonctionnement :

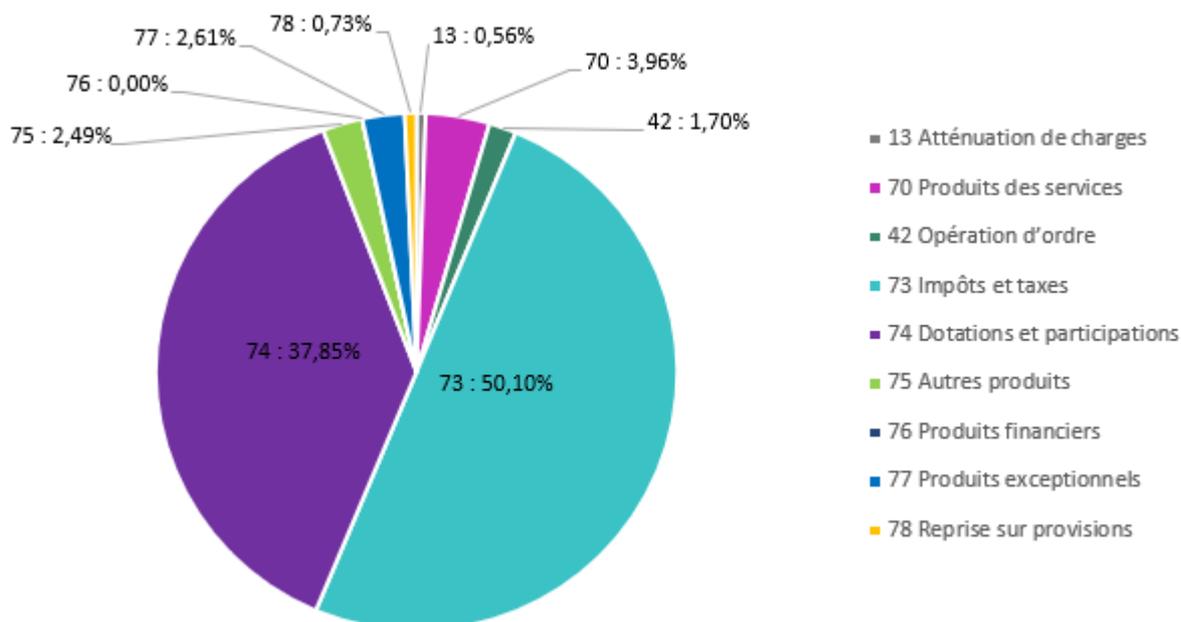
Chapitre	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
11	Charges à caractère général (énergie, eau)	162 716,73	189 079,62	+16,20%
12	Charges de personnel	366 985,12	396 097,41	+7,93%
14	Atténuation de produits	1 894,55	852,00	-55,00%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 532,88	21 765,73	-50,00%
65	Autres charges de gestion courante	85 931,14	90 272,94	+5,05%
66	Charges financières	1 935,40	710,80	-63,27%
67	Charges exceptionnelles	2 200,47	25 267,94	+148,30%
68	Dotations aux provisions	6 220,00	0	-100,00%
Total des dépenses		671 416,29	724 046,44	+7,84%



BUDGET COMMUNAL

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
013	Atténuation de charges	2 082,57	4 788,24	+129,92%
70	Produits des services	7 042,09	33 760,52	+379,41%
042	Opération d'ordre	17 909,26	14 444,91	-19,34%
73	Impôts et taxes	386 987,00	426 559,24	+10,23%
74	Dotations et participations	328 913,44	322 268,96	-2,02%
75	Autres produits	21 107,05	21 205,00	+0,46%
76	Produits financiers	6,88	8,25	+19,91%
77	Produits exceptionnels	44 680,07	22 230,90	-50,24%
78	Reprise sur provisions	0	6 220,00	+100%
Total des recettes		808 728,36	851 486,02	+5,29%



Résultat de la section d'investissement pour l'année 2022 :

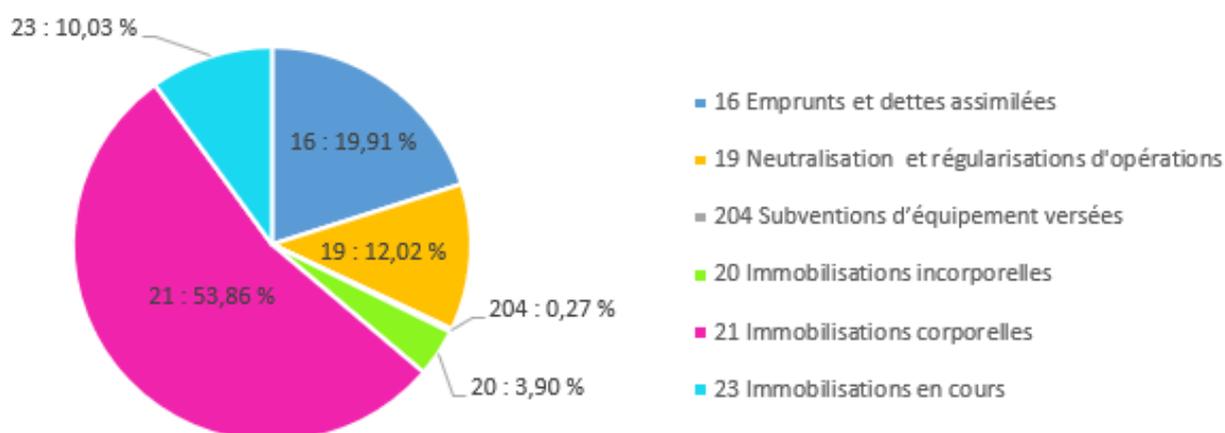
Dans la section d'investissement on retrouve les dépenses qui financent les travaux de voirie ou d'équipement, l'achat de matériels, et les recettes issues de dotations,

Recettes d'investissement	(1)	91 593,54 €
Dépenses d'investissement	(2)	120 221,99 €
Résultat de l'année 2022	(1 - 2)	- 28 628,45 €

BUDGET COMMUNAL

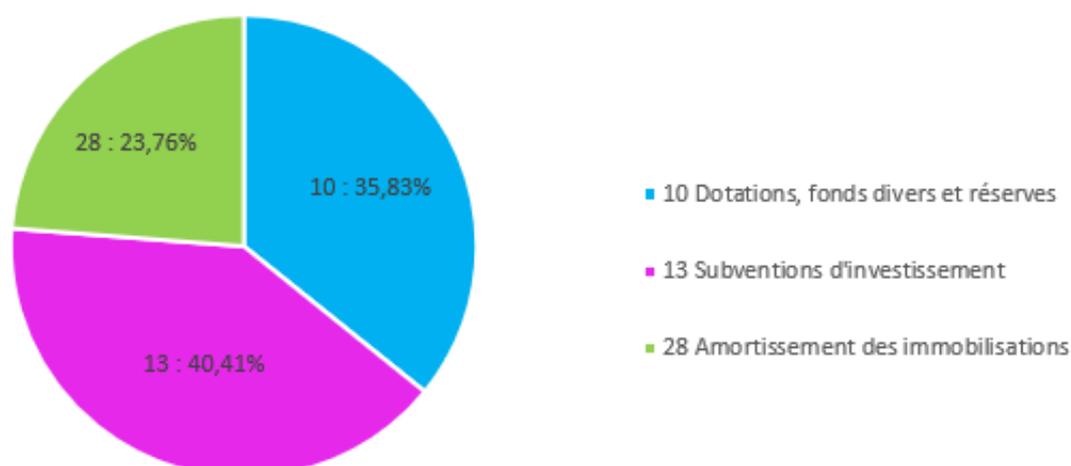
Dépenses d'investissement :

Chapitre	Intitulés	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	23 937,71
19	Neutralisation et régularisations d'opérations	14 444,91
204	Subventions d'équipement versées	330,00
20	Immobilisations incorporelles	4 691,52
21	Immobilisations corporelles	64 757,13
23	Immobilisations en cours	12 060,72
Total des dépenses		120 221,99



Recettes d'investissement :

Chapitre	Intitulés	CA 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 816,44
13	Subventions d'investissement	37 011,37
28	Amortissement des immobilisations	21 765,73
Total des recettes		91 593,54



BUDGET COMMUNAL

Vue d'ensemble du budget primitif 2023 :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre, sincérité. Il a été voté à l'unanimité le 06 avril 2023 par le Conseil Municipal et transmis en sous-préfecture dans les 15 jours qui ont suivi son approbation.

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Propositions	885 701,00	750 308,00
Report résultats antérieurs		688 259,70
Virement à la section d'investissement	552 866,70	
Total section de fonctionnement	1 438 567,70	1 438 567,70

Investissement :

	Dépenses	Recettes
Propositions	810 603,41	226 462,00
Solde de l'exercice 2022 reporté		31 274,71
Virement de la section de fonctionnement		552 866,70
Total de la section d'investissement	810 603,41	810 603,41
Total du budget	2 249 171,11	2 249 171,11

Les taxes directes locales pour 2023 :

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En sa séance du 06 avril 2023, le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux des 3 taxes locales à l'identique de ceux de l'année 2022. Cette décision ne sera malheureusement pas synonyme de stabilité de vos impôts parce que l'Etat a décidé de revaloriser la base des valeurs locatives de 7,1%.

	Doncourt	Moyenne départementale
Taxe d'habitation	14,68%	11,66%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,70%	29,71%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,42%	26,64%

Principaux ratios par habitant (1 161 habitants en 2023) :

- ◆ Dépenses réelles de fonctionnement : 733,40 € / habitant
- ◆ Recettes réelles de fonctionnement : 604,89 € / habitant
- ◆ Produit des impositions directes : 260,15 € / habitant

Etat de la dette :

Au 1er janvier 2023, la dette en capital est de **365 117,93 €** soit 314,49 € par habitant. La part de la dette est nettement inférieure (-52,69 %) à celle de la moyenne nationale des communes de la même strate (de 500 à 2 000 habitants) qui s'élève à 596 € par habitant.

INFOS COMMUNALES

CARNAVAL 2023

Le 26 février 2023, l'association les P tits Doncourtois a organisé sa fête de Carnaval.

Près d'une cinquantaine d'enfants et leurs familles sont venus faire la fête ce jour-là, vêtus de leurs plus beaux déguisements.

Atelier manuel sur le thème du carnaval, défilé, concours du plus beau déguisement, boom et stand photos ont animé la journée.

Les membres de l'association avaient confectionné de délicieux beignets afin de ravir les papilles des enfants et des plus grands.

En tout, le jury a élu 4 gagnants (maternelle, CP/CE1, CE2/CM1/CM2 et ado/adultes), chacun d'eux s'est vu offrir un joli lot confectionné par l'association.



Encore une magnifique journée à vos côtés..... A très vite pour de nouvelles aventures !!!!!



INFOS COMMUNALES

FORMATION INITIATION AUX PREMIERS SECOURS

La municipalité a proposé gracieusement aux Doncourtois une formation aux gestes de premiers secours. Pour l'occasion, Anne Marie DRACA, de l'antenne locale de la Croix Rouge, a animé deux séances de deux heures mardi 28 mars à la Maison du Temps Libre. Dix personnes ont participé à chaque séance.



Position latérale de sécurité, utilisation du défibrillateur, massage cardiaque sur mannequin ont constitué les apprentissages de ces séances. Un diplôme de la Croix Rouge sera remis à chaque participant.

La municipalité réitérera cette formation prochainement.



COMMÉMORATION LUNDI DE PÂQUES

Le lundi de Pâques, cette année le 10 avril, est le jour où notre commune, historiquement, commémore la fin de la première guerre mondiale mais plus généralement la fin de tous les conflits. La nouvelle municipalité n'a pas failli à cette tradition.

Un cortège composé des anciens combattants, du maire, des conseillers municipaux, des invités dont la gendarmerie de Mars la Tour, est parti de la Maison du Temps Libre pour rejoindre l'église.

Après un office religieux et le traditionnel dépôt de gerbe, des élèves de l'école Paul Pêche ont interprété la Marseillaise. Le cortège s'est alors rendu au cimetière pour un moment de recueillement devant les tombes des soldats morts pour la France. L'ensemble de la commémoration était rythmé par l'harmonie de Valleroy.

Un vin d'honneur a été servi à la Maison du Temps Libre pour clore cette matinée du souvenir. Ce fut l'occasion de découvrir cinq productions faites par des Doncourtoises et un Doncourtois qui ont répondu à notre concours du lundi de Pâques sur le thème de « la paix, la liberté ». Chaque participant "artiste en herbe" a été récompensé.



INFOS UTILES

TARIF DE LOCATION DES SALLES DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE

DONCOURTOIS	SEMAINE		WEEK-END
	1 journée	4 heures (maximum)	
Petite Salle	170 €	85 €	255 €
Grande salle	255 €	130 €	385 €
Petite Salle et Grande Salle	425 €	215 €	640 €

EXTERIEURS	SEMAINE		WEEK-END
	1 journée	4 heures (maximum)	
Petite Salle	255 €	130 €	385 €
Grande salle	360 €	160 €	520 €
Petite Salle et Grande Salle	615 €	290 €	905 €



Pour toute location, une attestation d'assurance sera exigée.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Mairie de Doncourt-lès-Conflans :

Tél : 03 82 33 07 42

E-mail : mairie@doncourtlesconflans.fr



Attention, les horaires de la mairie changent et s'amplifient !

Ouverture complémentaire de la mairie
le *mercredi matin de 8h30 à 11h30.*

FESTIVITÉS

- **24 juin** : Kermesse des écoles - Association Les Ptits Doncourtois
- **8 juillet** : Lecture extraite de spectacle, spectacle virtuel : « La fin du monde n'aura pas lieu » de la compagnie 22. Compagnie du Jarnisy – Maison D'Elsa. (Tarif 5€)
- **15 juillet** : Fête foraine et feu d'artifice
- **21 juillet** : Concert gratuit dans le cadre des F'estivales d'OLC / NINI POULAIN chanteuse, accordéoniste, auteure, compositrice, est une artiste engagée !
- **Concours des Maisons et Balcons Fleuris** organisé par la municipalité

Date limite d'inscription le 15 juillet 2023

Jury du 15 août au 31 août 2023

INFOS UTILES

QUATRE DÉFIBRILLATEURS SUR NOTRE COMMUNE

La municipalité avait fait l'acquisition de quatre défibrillateurs.

Il est utile de rappeler leurs emplacements :

- * trois se situent à l'intérieur de bâtiments communaux: Hall de la Maison du Temps Libre, Couloir de l'école maternelle, Entrée de la plateforme multisports (stade de football).
- * un, à l'extérieur, est situé sur le bâtiment de la mairie.



FRAIS DE SCOLARITÉ :



La commune de Doncourt-lès-Conflans participe à l'achat des fournitures scolaires (matériel, livres, équipements sportifs, etc..) à hauteur de :

- 20€ pour les collégiens : de la 6e à la 3e,
- 45€ pour les lycéens : de la seconde à la terminale.

Le remboursement s'effectuera après avoir fourni au secrétariat de la mairie :

- ◇ 1 facture,
- ◇ 1 certificat de scolarité 2023/2024,
- ◇ 1 relevé d'identité bancaire.

Ces documents sont à fournir au plus tard **LE 17 NOVEMBRE 2023 (date limite impérative)**.

INFOS UTILES

Invitation au voyage en restant à Doncourt-lès-Conflans...

Association de type 1901, le centre d'échanges internationaux (CEI) qui existe depuis 1947 recherche des familles d'accueil bénévoles pour de jeunes étrangers âgés de 15 à 17 ans désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française.



Pendant toute la durée de séjour, une année scolaire ou même quelques mois, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée ou au collège le plus proche de leur lieu d'hébergement (sur notre territoire le collège Louis Aragon ou le lycée Jean Zay à Jarny). Ils sont originaires d'Australie, des États Unis, d'Europe...

Toutes les démarches administratives sont assurées par le CEI (inscriptions, transport scolaire).

Si un problème médical survenait, le CEI serait l'interlocuteur entre le médecin, l'hôpital et la famille.

Les jeunes étrangers accueillis ont une couverture médicale personnelle.

La famille d'accueil assure bénévolement le gîte et le couvert, si des déplacements privés sont prévus (fêtes familiales, vacances), ceux-ci sont à la charge de la famille d'accueil.

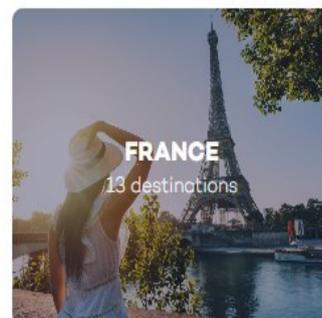
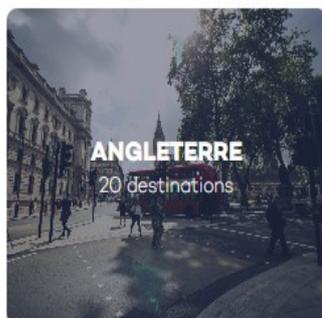
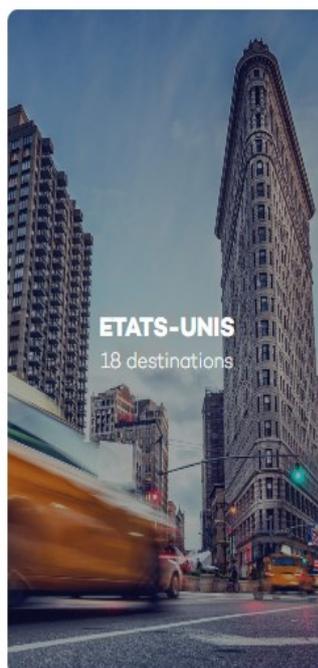
Vous pouvez être en couple, célibataire, actif ou retraité.

Démarche altruiste et familiale, c'est "un enfant de plus à la maison" qui ouvre sur le monde faisant découvrir une langue, une culture différente.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :

*Muriel PELLETIER
54630 RICHARDMENIL
06.78.91.28.95
pelletiermuriel.cei@gmail.com*

Destinations possibles :



INFOS UTILES

DEVENIR ANIMATEUR

Vous voulez être animateur dans des accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centre de loisirs...). Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) vous le permet. Vous devez au moins avoir 16 ans.



Des stages organisés et financés par Orne Lorraine Confluences (OLC)

Le BAFA est constitué de 3 étapes à effectuer dans un délai de 30 mois : une formation générale (stage de base), un stage pratique à effectuer en Accueil Collectif de Mineurs dans les 18 mois qui suivent la formation initiale et une session d'approfondissement.

Les stages sont organisés par Orne Lorraine Confluences en partenariat avec les structures enfance/jeunesse locales : Carrefour Jeunesse, les Francas, SOLAN, les MJC de Joeuf et d'Auboué, Ville Plurielle et la MSF de Joeuf. Après avoir repéré les jeunes susceptibles d'être proposés à la formation, ces organismes s'engagent à leur proposer un stage pratique de 14 jours minimum.

Les aides financières

Les jeunes du territoire inscrits en formation BAFA sont aidés financièrement pour atténuer le coût des stages. Ainsi en fonction de leur quotient familial et de leur situation sociale et/ou professionnelle, les participants peuvent obtenir les aides suivantes par :

- Orne Lorraine Confluences : 100€ par stage
- Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle : 70€ par stage
- La Caisse d'Allocations Familiales : 80€ pour le stage de base et 100€ pour le stage d'approfondissement
- Les structures enfance/jeunesse auxquelles les participants sont rattachés qui peuvent également financer tout ou partie du "reste à charge".



INFOS UTILES

LE TRI DES DÉCHETS SE SIMPLIFIE

Depuis le 1er janvier 2023, le SIRTOM a mis en place de nouvelles consignes de tri plus simples.

Jusqu'à présent seuls les flacons, les bouteilles et les bidons en plastique pouvaient être déposés dans le sac de tri avec les emballages en métal, les papiers et les cartons.

Désormais la consigne est : « *c'est un emballage ou du papier, il se trie* ».

En cas de doute, contactez le SIRTOM : www.sirtom.fr ou **03.82.20.22.00**

NUISANCES ET CIVISME

Rappel : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de générer des nuisances sonores (tondeuse, motoculteur, bétonnière...) sont autorisés uniquement :

- * Les jours ouvrables, de 8h à 20h ;
- * Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- * Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

Les bruits de voisinage générés par le comportement d'une personne (cris, fêtes, musique...) ou d'un animal causant des nuisances sonores se manifestant de jour comme de nuit sont interdits et peuvent être sanctionnés.

De même, les véhicules à moteur pétaradants troublent la tranquillité générale.

Si le respect d'autrui n'est pas la règle, des sanctions sont prévues dans le cadre de la législation sur le bruit des véhicules à moteur.

Afin d'éviter toutes nuisances à votre voisinage, nous vous rappelons que vous êtes responsable du bon entretien de votre terrain.

Des citoyens nous ont interpellés sur le nombre de mégots jonchant les rues, chemins et autres de notre village.

Le jet d'un mégot au sol s'inscrit dans le cadre du dépôt et de l'abandon d'ordures : à ce titre, il est considéré comme un acte répréhensible et fait l'objet d'une sanction.

STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES !!!

Un nombre trop important de lingettes usagées est jeté dans les toilettes et par conséquent dans les réseaux publics de collecte des eaux usées. Elles n'ont pas le temps de se dégrader et entraînent des dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement et une pollution de l'environnement.



SOYONS ÉCORESPONSABLES !

INFOS UTILES



UNE APPLICATION POUR NE RIEN MANQUER !

La commune a mis à disposition de ses habitants l'application Panneau Pocket.

Elle est active depuis janvier 2023 et est quotidiennement alimentée d'informations pratiques concernant les Doncourtois.

Cet outil très simple permet d'informer les citoyens en temps réel de son actualité au quotidien, et de les alerter en cas de risques majeurs.

Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, et permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.

Comment l'obtenir ?

Pour cela, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre smartphone en recherchant PanneauPocket sur Google Play ou App Store (voir logos ci-dessous).



L'application est aussi disponible sur ordinateur : <https://app.panneaupocket.com/>

IMPÔTS

NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE : ATTENTION 30 JUIN 2023

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.

Pour permettre à l'administration fiscale d'identifier ces biens pour lesquels ces taxes subsistent, une nouvelle obligation déclarative a été mise en place.

En tant que propriétaire, pour chacun de vos biens immobiliers (maisons, parkings, caves, etc.) vous devez indiquer aux impôts à quel titre vous les occupez et si vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Vous devez donc vérifier si ces informations sont justes. Si elles ne le sont pas, vous devez les corriger.

Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens dans l'onglet "Biens immobiliers" de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

La thématique du mois **LE CYBER-HARCÈLEMENT**

? Qu'est-ce que le cyber-harcèlement ?

Le **cyber-harcèlement** est défini comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus, au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée, à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule.

• Qui est touché par le **cyber-harcèlement** ?

Les jeunes y sont confrontés davantage que les plus âgés, même si ces derniers ne sont pas à l'abri de ce genre de situations (74% des moins de 35 ans l'ont vécu). Toutefois, on enregistre également une proportion élevée de victimes de plus de 35 ans (59% des 35-59 ans et 47% des 60 ans et plus).

• Conséquences

Il peut avoir des conséquences graves sur la santé physique et mentale et engendrer des problèmes comme les maladies cardiaques, l'insomnie et la dépression.

• Types de **cyber-harcèlements**

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne ;
- la propagation de rumeurs ;
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale ;
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe.

• Que faire ?

En cas de **cyber-harcèlement**, vous pouvez contacter le **3018** par téléphone ou télécharger l'application 3018, gérés par l'association E-Enfance. Au-delà de l'écoute et du conseil pour la prise en charge des victimes, vous pouvez signaler toute situation de harcèlement.



INFOS COMMUNALES

CONFÉRENCE CYBERCRIMINALITÉ - GENDARMERIE DE MARS-LA-TOUR : 5 MAI 2023

Le 5 mai dernier, le Major HEITZMANN et le Maréchal des Logis LEGAY (C'Ntech, correspondant nouvelles technologies) sont intervenus dans notre commune afin d'organiser une conférence sur la cybercriminalité. Le but ? Adopter le bon comportement face aux dangers que l'on peut rencontrer sur Internet et connaître les astuces utiles dans les situations les plus délicates.



Un mail qui semble provenir des impôts ? Un opérateur de téléphonie ou un organisme d'état qui vous demande des données personnelles, comme votre numéro de carte bancaire ou votre relevé d'identité bancaire ?

Nous connaissons tous ce genre de surprise au quotidien, en plus des spams et autres courriels indésirables. Pendant près de deux heures, les gendarmes de la brigade de Mars-La-Tour ont donc invité les participants à redoubler de vigilance lorsqu'ils sont en ligne et ont communiqué sur les dispositifs de sécurité et réflexes nécessaires à une bonne pratique.

Nous remercions la gendarmerie de Mars-La-Tour pour cette intervention et rappelons à ce titre qu'ils sont régulièrement présents en mairie pour répondre à vos questions.

A SAVOIR

ORNE LORRAINE CONFLUENCES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le Projet de territoire et le plan climat-air-énergie territorial d'Orne Lorraine Confluences

La communauté de communes Orne Lorraine Confluences vient d'initier l'élaboration d'un nouveau projet de territoire et d'un Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) afin de définir une vision collective du territoire pour les 15 prochaines années.

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Il établit les grandes orientations en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de logement et d'habitat, de mobilité, de santé, de transition écologique, de gestion des ressources. Il s'agit ainsi de construire un projet commun, partagé par le plus grand nombre.

Pourquoi un nouveau projet de territoire ?

OLC a souhaité actualiser son projet de territoire qui datait de 2018 car les enjeux ont évolué. Il est par conséquent nécessaire d'être en adéquation avec les défis actuels de sobriété énergétique et foncière par exemple, mais également avec les besoins et attentes des habitants qui eux aussi ont évolué.

Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Le PCAET est un document réglementaire obligatoire qui a pour but d'atténuer à l'échelle territoriale le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d'énergie, de réduire les facteurs de pollution atmosphérique et plus largement notre empreinte écologique.

Un projet concerté et partagé

Les communes du territoire, les habitants et les forces vives locales (associations, entreprises, agriculteurs, commerçants, artisans) ont toute leur place dans cette démarche afin de dessiner collectivement le territoire de demain. Ainsi, trois journées de découverte du territoire intitulées « OLC tours » ont été proposées à tous les élus municipaux pour nourrir les réflexions autour du projet de territoire. Les habitants ont été concertés à travers une enquête, pour recueillir leurs avis, leur vision du territoire et leurs attentes.

A SAVOIR

INFOS INTERCOMMUNALES - Le Domaine de Moncel

Le parc de Moncel, que chacun peut apprécier lors de balades familiales, entraînements sportifs, randonnées... nécessite un entretien régulier et une gestion particulière respectueuse de l'environnement, de la faune et de la flore.

Il s'étend sur 17 hectares dont 15 de forêt.

Le parc a bénéficié d'un entretien plus important cette année, afin de maintenir une nature riche et préservée au sein d'un parc ouvert au public et cela tout en garantissant la sécurité des citoyens qui s'y promènent et y font du sport.

45 arbres ont fait l'objet d'une attention particulière.

Les techniques d'élagage mises en œuvre sont respectueuses de l'arbre.

Les élagueurs grimpeurs ont reproduit les effets de la nature dans le choix des branches à retirer, afin de maximiser la survie et pour favoriser la cicatrisation de l'arbre (méthode du tire-sève ; angle ; endroit et coupe choisis...)

- 15 arbres ont été abattus,
- 30 arbres ont été élagués,
- quelques-uns présentent encore une fragilité. Ils seront expertisés à l'automne par un bureau d'études spécialisé en expertise forestière.

Pour favoriser la biodiversité locale, des arbres morts "sur pied" et au sol ont été volontairement laissés sur place par le service.

Oiseaux, insectes et chauves-souris y trouveront leur bonheur pour y créer leur habitat.

90 arbres seront replantés entre le 25 et le 28 novembre 2023. Des essences locales mais aussi des essences mieux adaptées aux changements climatiques et des essences fruitières viendront enrichir le domaine.

Le domaine de Moncel, patrimoine naturel, nécessite tous les soins et la contribution de tous les usagers pour le respecter.



A SAVOIR

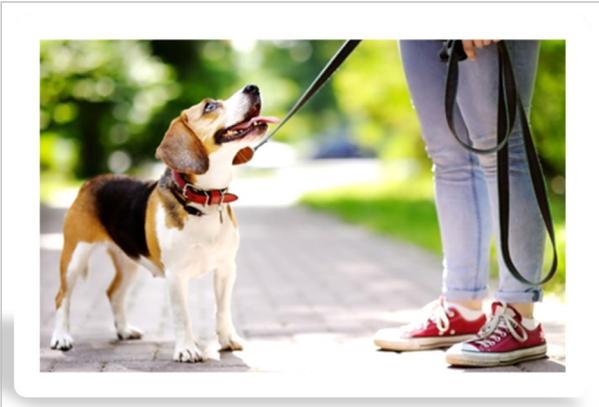
PROTÉGEONS LES ANIMAUX DE LA FORÊT

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances.

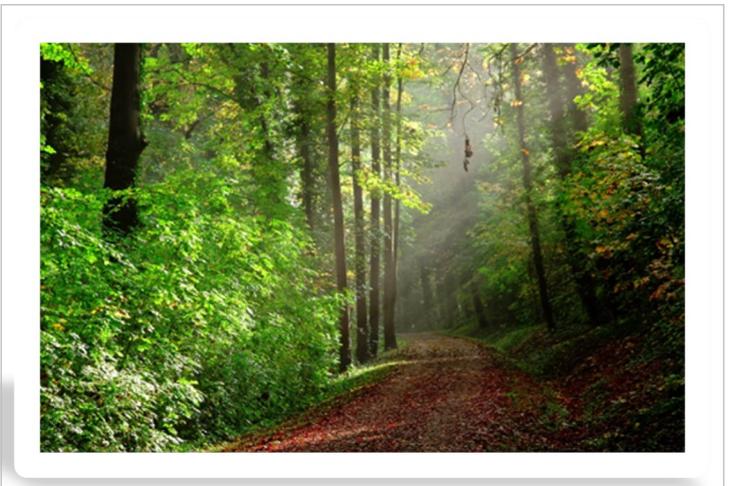
Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Voici quelques règles simples à respecter lors de nos promenades et à la portée de tous :

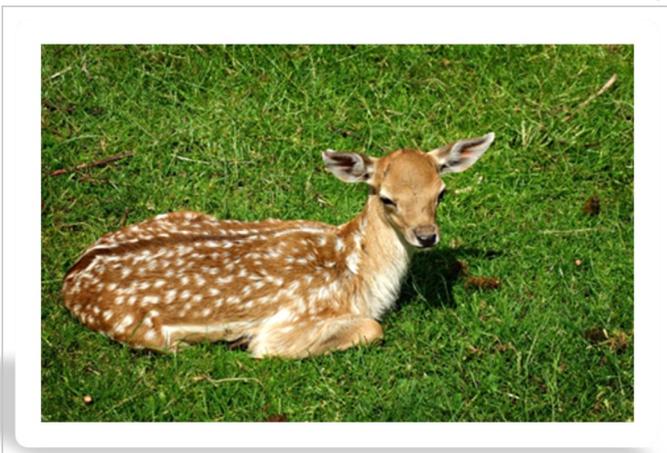
Tenons les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et sentiers forestiers



Évitons de toucher les animaux ou de les déplacer



MERCI POUR EUX

A SAVOIR

BALADE VERTE, BOUCLE DU BRUMEUIL

La section Randonnée Pédestre de l'Union Sportive du Jarnisy a créé une petite boucle de 2 km, qui permet de faire une rapide incursion dans l'espace naturel sensible des Prairies Humides du Rougeval.

Ce sentier de découverte a été agrémenté d'une signalétique : deux panneaux se trouvent devant la Maison du Temps Libre. Au départ du centre de Doncourt-les-Conflans, le chemin longe et enjambe une partie du ruisseau, fait le tour de la zone humide, passe par les pelouses sèches, en bordure de parcelles agricoles.

Cette petite balade permet de découvrir de multiples aspects de notre territoire.



A SAVOIR

ASTUCES NATURELLES POUR ÉLOIGNER LES GUÊPES

Avec le retour des beaux jours, quoi de plus agréable que de manger ou boire un verre en terrasse ou dans le jardin ?

Mais les guêpes ont tendance à s'inviter à table et peuvent s'avérer gênantes, voire dangereuses pour les personnes allergiques.



Voici quelques astuces naturelles pour les éloigner :

- 1) **Le café moulu.** Faites brûler du café moulu sec et non utilisé dans un pot en terre cuite, les guêpes ont horreur de cette odeur.
- 2) **L'encens.** Plantez de grands bâtonnets d'encens conçus pour être plantés dans le jardin nature ou parfumés aux agrumes ou à la citronnelle.
- 3) **La lavande.** Contrairement aux abeilles, les guêpes détestent la lavande. Placez quelques pots autour de la table en « froissant » le feuillage de temps en temps pour en diffuser le parfum.
- 4) **L'ail ou l'oignon.** Lorsque vous organisez un barbecue, faites griller des gousses d'ail ou des morceaux d'oignon. Non seulement cela perturbera l'odorat des guêpes mais aromatisera également vos grillades.
- 5) **Les huiles essentielles.** Lavande, clou de girofle ou citronnelle. Placez un diffuseur sur votre table pour être tranquille.
- 6) **Les clous de girofle.** Piquez une orange ou un citron avec des clous de girofle, cela fera également fuir les mouches.
- 7) **Les attirer ailleurs.** Placer de la nourriture plus loin, par exemple des morceaux de viande encore chauds.
- 8) **Utiliser un leurre.** Suspendre du papier kraft froissé dans des arbustes ou sous les parasols. Elles penseront qu'une colonie est déjà installée.
- 9) **Les plantes aromatiques.** Non seulement elles sont très efficaces contre les guêpes mais elles peuvent aussi être utiles pour aromatiser vos plats.
- 10) **Le concombre.** Le couper en fines tranches et le poser sur la table du jardin, les guêpes détestent ce légume.

A SAVOIR

CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE - CVCB / CHAUSSÉE POUR LES CIRCULATIONS DOUCES - CHAUCIDOU

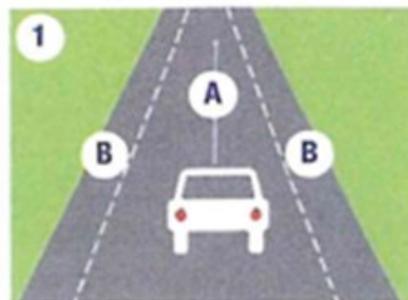
Qu'est-ce que c'est ?

Il est important de savoir qu'une CVCB n'est ni une piste cyclable ni une bande cyclable. Contrairement à ces dernières, la circulation des voitures est autorisée et même obligatoire dans certaines circonstances, comme croiser un véhicule à sens inverse sous réserve d'être attentif à la présence d'un cycliste.

Circuler sur une bande cyclable vous expose à une amende de 4ème classe. La CVCB est un aménagement spécifique répandu et conforme au code de la route depuis 2016, le stationnement et les arrêts y sont interdits. Cet aménagement spécifique est adapté aux voies trop étroites pour accueillir une piste ou une bande cyclable.

A ▪ *une voie centrale bidirectionnelle* réservée uniquement à la circulation des véhicules à moteurs (voitures-motos)

B ▪ *deux voies latérales* pour la circulation des autres véhicules à deux roues, dont les vélos. Les voitures peuvent se déporter sur ces rives en cas de dépassement d'un vélo.



Quelques règles

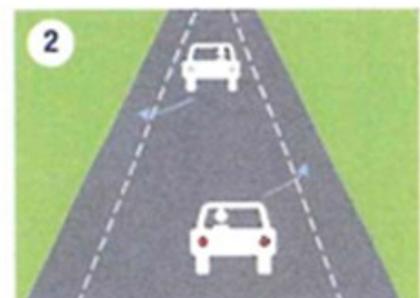
Le véhicule à deux roues (hors moto) utilise obligatoirement les voies latérales dans le sens de la marche.

Plusieurs situations se présentent pour les voitures :

1 ▪ Quand la voie est dégagée : je roule au milieu,
▪ Quand je double un vélo roulant dans le même sens, je respecte les distances de sécurité et je peux déborder sur la voie latérale opposée (si aucun vélo n'emprunte cette voie)

2 ▪ Quand un véhicule arrive en face et qu'il n'y a pas de vélo, je me rabats sur la voie latérale pour croiser ce véhicule, puis je reviens sur la voie centrale.

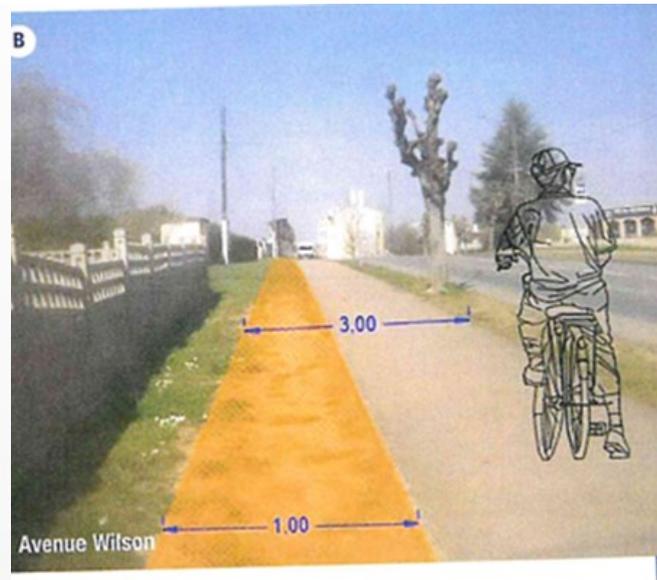
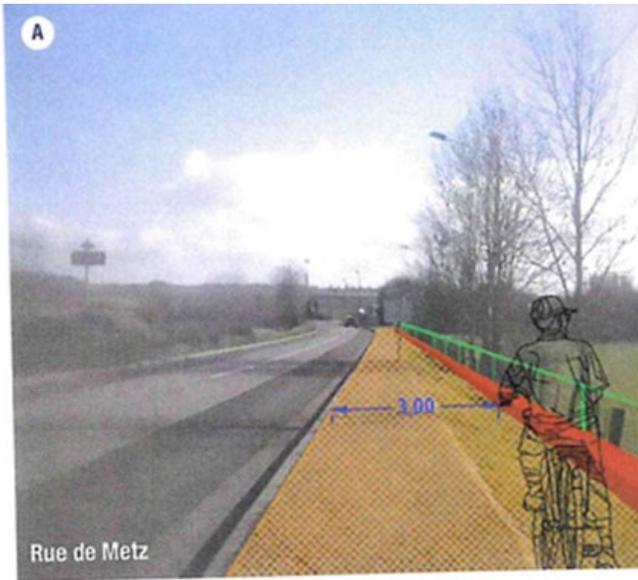
3 ▪ Quand un véhicule arrive et qu'il y a un vélo sur la voie latérale, je me rabats sur la voie latérale derrière le vélo, en respectant les distances. Je double le cycliste une fois l'autre véhicule passé, puis je me remets sur la voie centrale.



A SAVOIR

VOITURES ET VÉLOS : UNE COHABITATION ORGANISÉE

LA PISTE CYCLABLE



Qu'est-ce que c'est ?

Une piste cyclable est une chaussée réservée aux vélos : les cyclomoteurs peuvent y être autorisés (la signalisation doit le préciser). Elle peut être soit à sens unique, il y en a alors de chaque côté de la route, soit à double sens. C'est l'aménagement idéal pour les routes dont la vitesse est supérieure à 50km/h. Il met les cyclistes à l'abri de la circulation rapide et des véhicules lourds. Les pistes cyclables sont rarement obligatoires (signalées par un panneau rond) ; plus souvent, elles sont facultatives (signalées par un panneau carré).

Quelques règles

Cet espace réservé aux cyclos répond aux règles de circulation du code de la route :

- Rouler à droite,
- La priorité à droite s'applique lorsque la signalétique verticale et horizontale ne donne pas d'ordre précis,
- La priorité est donnée aux piétons dans les zones de rencontres,
- Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

A SAVOIR

VOITURES ET VÉLOS : UNE COHABITATION ORGANISÉE

LA BANDE CYCLABLE



Qu'est-ce que c'est ?

Une bande cyclable est une voie exclusivement réservée aux vélos sur une chaussée à plusieurs voies. La signalisation est identique à celle des pistes cyclables (par un panneau rond lorsqu'elles sont obligatoires ; par un panneau carré lorsqu'elles sont facultatives).

L'aménagement est plus simple qu'une piste cyclable, les cyclistes sont plus visibles dans les intersections.

Des bandes cyclables peuvent être tracées pour matérialiser des doubles sens cyclables notamment dans les rues dont la vitesse est limitée à 50.

Quelques règles

Il est nécessaire de respecter le sens indiqué par la bande cyclable, qui est souvent dans le sens de la circulation. Les voitures ne sont pas autorisées à rouler sur une bande cyclable.

Elles peuvent doubler un cycle se trouvant sur une bande cyclable aux conditions suivantes :

- Le doublement respecte les distances de sécurité avec le cycle (1 m en agglomération, 1.5m hors agglomération),
- Le doublement ne met en danger ni le cycliste ni les véhicules roulants en sens inverse,
- Si la largeur de la chaussée ne permet pas de respecter les distances de sécurité, il est nécessaire d'attendre en roulant au pas une situation plus propice au doublement,
- Il est possible de chevaucher une ligne blanche pour doubler si cela est sans danger.



La bande cyclable n'est pas un parking.

A SAVOIR

AS- AMAP : ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Le territoire de Orne Lorraine Confluences abrite deux AMAP :

Celle du Jarnisy: livraison le vendredi soir de 19h00 à 20h00 - Espace Rachel Foglia, 42 rue des écoles Jarny

Celle du Val de Briey: livraison le mardi de 18h00 à 19h00 - Ecole Jacques Prévert Briey en Forêt

Être Amapien, c'est :

- * S'engager avec le producteur dans un partenariat associatif ; compréhension mutuelle, transparence, confiance et partage de la production et des aléas qui y sont liés,
- * Soutenir des pratiques agroécologiques respectueuses des hommes et de la nature en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique,
- * Défendre une alimentation de qualité et accessible à tous,
- * S'engager dans une relation solidaire et contractualisée sans intermédiaire.

En relation avec plus de 20 producteurs locaux, à l'exception des agrumes, des pruneaux d'Agen et de l'huile d'olive, les producteurs sont majoritairement labellisés "agriculture biologique".

Toutes les semaines, en saison, sont proposés :

- ◆ Les légumes, selon la récolte, soit 6 à 8 variétés de légumes pour une valeur moyenne "du panier", sur la période de production, de 12€,
- ◆ Des œufs,
- ◆ Du pain,
- ◆ Du fromage (lait de vache, de chèvre).

D'autres produits ont d'autres rythmes :

- ◆ Volailles tous les deux mois,
- ◆ Lapins tous les trimestres,
- ◆ Farine une fois par trimestre,
- ◆ Pruneaux d'Agen une fois par semestre.

Pour devenir Amapien, contactez :

- amapdujarnisy@amapdujarnisy.fr

- associationamapbriey@orange.fr

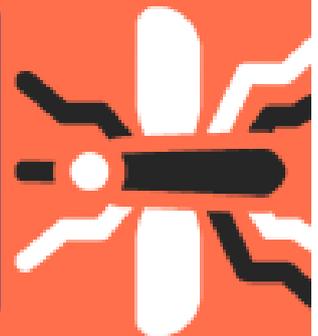
A SAVOIR

Moustique tigre Nous avons tous un rôle à jouer !



Le reconnaître

- Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour,
- Rayé blanc et noir,
- Mesure moins de 0,5 centimètre.



Prévenir sa prolifération

- Vider et retourner les seaux, coupelles, vases...,
- Ranger, à l'abri de la pluie, les seaux, le matériel de jardinage, les jouets...,
- Recouvrir les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu,
- Curer les gouttières.

S'en protéger

- Porter des vêtements longs, amples et clairs,
- Utiliser des répulsifs cutanés et des moustiquaires.



Participez à sa surveillance en signalant sa présence sur :
signalement-moustique.anses.fr

ETAT CIVIL

Du 1er janvier au 31 mai 2023

Dans un souci de respect de l'anonymat, nous ne citons que l'identité des personnes pour lesquelles nous avons obtenu l'autorisation.

MARIAGES/PACS

1 couple a officialisé leur union par un Pacs:

- * Perrine BURG et Florian SEJOURNE le 27 mai



DÉCÈS

- * Madame Magali PARACHINI le 7 mars
- * Monsieur Michel BETTONI le 11 Mai
- * Monsieur Martial MARCOTTO le 15 mai





Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi - Mardi - Vendredi
13h30 à 16h30

Mercredi
8h30 à 11h30

Jeudi
13h30 à 18h00

Téléphone

03 82 33 07 42

Adresse

3 Rue Jean et Léon Michel
54800 Doncourt-lès-Conflans

Courriel

mairie@doncourtlesconflans.fr

Site internet

www.doncourt-les-conflans.fr



BOITE
À IDÉES

*(boite aux lettres de
la Mairie)*

